

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : ARKEA EXCLUSIVE IMPACT INFRASTRUCTURE DEBT FUND - Part AI (ISIN : FR0014011DC1)

Nom de l'initiateur du PRIIP : IQ EQ Management SAS (la « Société de Gestion »)

Site internet de l'initiateur du PRIIP : www.iqeq.com

Contact : appelez-le +33 (1) 56 88 16 16 pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») est chargée du contrôle de IQ EQ Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. IQ EQ Management est agréée en France sous le numéro GP 02-023 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 23/01/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : ARKEA EXCLUSIVE IMPACT INFRASTRUCTURE DEBT FUND est un Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) relevant des articles L. 214-154 et suivants du Code monétaire et financier (le « CMF ») (ci-après dénommé le « **Produit** »). Le Produit est agréé comme fonds européen d'investissement à long terme conformément au Règlement (UE) 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux fonds européens d'investissement à long terme (le « **Règlement ELTIF** »).

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Produit est créé pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans sauf dissolution anticipée dans les conditions prévues par le Règlement du Produit (le « **Règlement** »).

Objectifs : le Produit a pour objectif de fournir des financements à des sociétés et des sociétés de projet (les « **Sociétés du Portefeuille** »), en se concentrant sur les secteurs répondant aux objectifs d'atténuation du changement climatique, d'adaptation au changement climatique et de transition vers une économie circulaire, au sens du Règlement Taxonomie, et aura un objectif d'alignement avec la Taxonomie Européenne d'au moins cinquante pour cent (50%) de l'actif net du Produit. Le Produit a pour objectif l'Investissement Durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR et est, par conséquent, soumis à un risque en matière de durabilité.

En outre, le Produit n'investira pas dans des prêts et obligations émis par les sociétés et secteurs exclus expressément décrits dans le Règlement, notamment les émetteurs impliqués dans des armes controversées, dans l'industrie du tabac ou encore dans de graves violations des normes internationales.

Afin d'atteindre ses objectifs, le Produit investira dans les Sociétés du Portefeuille via des investissements sous forme de dette ou d'obligations, de rang en dette senior, junior ou, unitranche, en format fixe ou variable. Le Produit investira dans des États membres de l'Union européenne et/ou de l'Espace économique européen et/ou en Suisse avec une notation « Investment Grade (IG) » au moment de l'investissement concerné.

La maturité de tout investissement sera de douze (12) ans maximum, avec une maturité moyenne pondérée ne dépassant pas six (6) ans. Les investissements pourront prendre la forme de prêts ou d'obligations, amortissables ou non.

La stratégie d'investissement du Produit reposera sur les poches suivantes :

- La « Poche Illiquide », représentant au moins soixante-cinq pour cent (65%) de l'actif du Produit est dédiée à la réalisation d'investissement dans des Actifs Eligibles ;
- La « Poche Liquide », représentant, au plus tard à compter du deuxième (2ème) anniversaire de la Date de Création du Produit, au moins vingt pour cent (20%) de l'actif du Produit et dédiée à la réalisation d'investissement dans des Actifs OPCVM peu risqués.

En outre, le Produit respectera les règles de composition et de diversification du portefeuille au plus tard à compter du deuxième (2ème) anniversaire de la Date de Création du Produit, de sorte qu'il n'investira pas plus :

- de vingt pour cent (20%) de son actif en instruments émis par une seule et même Entreprise de Portefeuille Eligible ou en prêts consentis à une seule et même Entreprise de Portefeuille Eligible ;
- de vingt pour cent (20%) de son actif dans un seul et même actif physique (au sens du Règlement ELTIF) ;

- de vingt pour cent (20%) de son actif en parts ou actions d'un seul et même ELTIF, EuVECA, EuSEF, OPCVM ou FIA de l'Union géré par un gestionnaire de FIA établi dans l'Union ; et
- de dix pour cent (10%) de son actif dans un Actif OPCVM émis par une seule et même entité. Cette limite de dix pour cent (10%) pourra être portée à vingt-cinq pour cent (25%) s'agissant des obligations émises par un établissement de crédit ayant son siège statutaire dans un État membre de l'Union européenne et étant légalement soumis à une surveillance spéciale des autorités publiques destinée à protéger les détenteurs d'obligations.

Le Produit pourra en outre conclure des contrats de dérivés de taux d'intérêt, de change ou autres contrats dérivés à des fins de couverture contre les risques de taux, de change, de crédit ou autres risques. L'exposition globale du Produit au risque de contrepartie découlant d'opérations sur des instruments dérivés de gré à gré, de conventions de mise en pension et de prise en pension ne pourra excéder dix pour cent (10%) de l'actif du Produit.

Le Produit peut emprunter des fonds à court terme (c'est-à-dire pour une durée n'excédant pas douze (12) mois) pour faire face aux opérations liées à sa trésorerie dans la limite d'un montant correspondant à 50% de la Valeur Liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Investisseurs visés : les Parts AI sont réservées aux investisseurs institutionnels mentionnés au I de l'article L. 214-155 du Code monétaire et financier et, plus précisément, aux entreprises d'assurance et aux fonds de retraite professionnelle supplémentaire de droit français, (i) qui sont des Affiliés du Délégué de Gestion ou (ii) entrant dans le Fonds grâce à des Affiliés du Délégué de Gestion (les « **Investisseurs Eligibles** »). La souscription initiale des Parts AI est supérieure ou égale à 1.000 Euros. La souscription et l'acquisition de parts sont interdites aux *U.S. Persons* telles que définies dans le Règlement.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : les porteurs de parts peuvent obtenir sur simple demande écrite, gratuitement, auprès de la Société de Gestion un exemplaire du prospectus, du Règlement et des rapports annuels et semestriels du Produit, ainsi que la valeur liquidative, lesquels sont disponibles en français, à l'adresse suivante : TeamOperationsIQEQFrance@iqeq.com

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : la valeur liquidative (« **VL** ») est calculée deux fois par mois. Les demandes de souscription sont centralisées au plus tard avant douze (12) heures (heure de Paris) le cinquième (5ème) Jour Ouvré précédant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative. Le rachat de Parts du Fonds n'est autorisé qu'à l'échéance d'un délai de deux (2) ans à compter de la Date de Création du Fonds (la « **Période de Blocage** »).

A l'issue de la Période de Blocage, les rachats de Parts de la Société seront autorisés, sous réserve des cas de suspension des demandes de rachat prévus dans le Prospectus. La VL la plus récente est communiquée à tous les investisseurs qui en font la demande par email à l'adresse électronique suivante : TeamOperationsIQEQFrance@iqeq.com

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible



Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le Produit pendant cinq (5) ans. Le risque réel peut varier de manière significative et il est possible que votre retour sur investissement soit inférieur. Il se peut que vous ne puissiez pas vendre facilement votre Produit ou que vous soyez contraint de le vendre à un prix affectant sensiblement votre retour sur investissement.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Produit dans la classe de risque 3 sur 7 qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Le Produit est libellé en euros (€). Les sommes versées pourront être investies dans une autre devise ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur de risque ci-dessus.

D'autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans l'indicateur synthétique de risque existent et sont décrits dans le Règlement du Produit.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit ou d'un produit de substitution approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

Scénarios :

		Si vous sortez après 2 ans	Si vous sortez après 5 ans <i>(Période de détention recommandée)</i>
Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 797 €	5 336 €
	Rendement annuel moyen	-17,56%	-11,80%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 704 €	7 990 €
	Rendement annuel moyen	-6,71%	-4,39%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 635 €	9 672 €
	Rendement annuel moyen	-1,84%	-0,67%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 532 €	11 495 €
	Rendement annuel moyen	2,63%	2,83%

Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre le 31 janvier 2015 et 30 novembre 2025. Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre le 31 janvier 2015 et 30 novembre 2025. Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre le 31 janvier 2015 et 30 novembre 2025.

Que se passe-t-il si IQ EQ Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investisseur peut subir une perte financière (pouvant représenter une partie ou la totalité du montant investi) en cas de défaut du Produit. IQ EQ Management est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers. IQ EQ Management doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Il n'existe aucun mécanisme d'assurance ou d'indemnisation des investisseurs permettant de couvrir le risque lié aux pertes subies par le Produit. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le Produit et du rendement du Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ✓ que pour la période de détention recommandée, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- ✓ que 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 2 ans	Si vous sortez après 5 ans <i>(Période de détention recommandée)</i>
Coûts totaux	671 €	1 055 €

Incidence des coûts annuels (*)	2,97%	2,14%
--	-------	-------

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,47 % avant déduction des coûts et de -0,67 % après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts si vous sortez après 5 ans
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	1 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	98 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,14 % de l'actif net du Produit.	1 056 €
Coûts de transaction	0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Une commission de surperformance peut être prélevée si le Fonds dépasse la performance d'un modèle de référence produisant un rendement net de 4 % par an. Cette commission est de 15 % de la surperformance constatée, après compensation des éventuelles sous-performances sur une période de cinq ans.	0 €

* Dans le scénario modéré utilisé pour la composition des coûts, le rendement ne dépasse pas le seuil requis pour déclencher la commission de surperformance. Par conséquent, aucun coût de surperformance n'est présenté dans le tableau.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce Produit est de cinq (5) ans en raison de son investissement dans une sélection diversifiée de sociétés dédiées à des infrastructures énergétiques et de transition numérique. La souscription de parts du Produit ne convient qu'aux personnes disposant de moyens financiers appropriés et n'ayant pas besoin de céder leur investissement dans un long délai à des fins de besoin de liquidité. Les rachats devraient être, à l'issue de la Période de Blocage, offerts trimestriellement aux investisseurs à la valeur liquidative par part telle que déterminée au dernier jour ouvré de chaque mois, étant précisé qu'est mis en place un mécanisme de suspension des rachats conformément au Règlement du Produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Produit ou le comportement (i) de la Société de Gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce Produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce Produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le Produit lui-même ou le comportement de la Société de Gestion : veuillez contacter la Société de Gestion, par courrier, à l'attention de IQ EQ Management – 92 avenue de Wagram 75017 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la Société de Gestion www.iqeq.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le Produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Afin de décider ou non d'investir dans le Produit, les investisseurs potentiels doivent s'appuyer sur leur propre analyse, et notamment sur les avantages et les risques que présente ce Produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus et le Règlement du Produit avec attention et à les conserver. Les investisseurs potentiels ne sauraient, toutefois, interpréter le contenu du présent document, du prospectus et du Règlement du Produit comme un conseil juridique, comptable, commercial, d'investissement, fiscal ou lié à la retraite. Les investisseurs sont informés que la législation fiscale applicable au Produit peut avoir une incidence sur la situation fiscale de leurs placements personnels dans le Produit.

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de Gestion suivant : www.iqeq.com

Le Produit est classé Article 9 au sens du Règlement SFDR. Il est précisé que le Produit ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables au sens de la taxonomie de l'Union européenne et que l'alignement de son portefeuille sur cette taxonomie de l'Union européenne n'est pas calculé.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 2 ans en fonction de la date de création de la part.

Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur : www.iqeq.com